



entraïd'
addict

entraide - prévention - formation



Conduites addictives et sécurité routière



NEWSletter #41

Mars 2025

Tribune



Newsletter n°41
Mars 2025

Trimestriel gratuit

CPPAP n° 1010G79598
n° ISSN 2781-6079 (en ligne)
n° ISSN 0983-1282 (imprimé)

Directeur de publication :
Jean-Robert Mille

Rédacteur en chef :
Jean-Robert Mille

Comité de rédaction :
Jean-Robert Mille, Laurent Muraro,
Marianne Aalaiy

Correction : Marianne Aalaiy

Crédit photos : Canva-Entraid'Addict

Conception : Laurent Muraro

**Association reconnue
d'utilité publique**

Siège Social :

Fédération Entraid'Addict
10 rue des Messageries,
75010 Paris (Métro Poissonnière)
Téléphone : 06 37 68 07 85
contact@entraidaddict.fr

Sites Internet :

www.entraidaddict.fr
www.alassca-conseil.fr

Pour faire un don :

[www.helloasso.com/associations/
entraid-addict](http://www.helloasso.com/associations/entraid-addict)

Page Facebook :

[www.facebook.com/
entraidaddictofficiel/](https://www.facebook.com/entraidaddictofficiel/)

Page Instagram :

[www.instagram.com/
entraidaddictofficiel/](https://www.instagram.com/entraidaddictofficiel/)

Page LinkedIn :

[www.linkedin.com/company/
entraidaddictofficiel/](https://www.linkedin.com/company/entraidaddictofficiel/)

Page YouTube :

[www.youtube.com/
@entraidaddictofficiel](https://www.youtube.com/@entraidaddictofficiel)

Page TikTok :

[www.tiktok.com/
@entraidaddictofficiel](https://www.tiktok.com/@entraidaddictofficiel)

**Soyons acteur
de notre santé**

La Fédération Entraid'Addict est
membre de la Coordination des Asso-
ciations et Mouvements d'entraide Re-
connus d'Utilité Publique (CAMERUP)



www.camerup.fr

Le mot du Président



Bonjour à tous et à toutes,

Chaque année, trop de vies sont brisées sur nos routes à cause des conduites addictives.

Alcool, stupéfiants, médicaments, distraction au volant... autant de comportements qui augmentent le risque d'accidents et font basculer des destins en une fraction de seconde comme nous le confirme encore l'actualité de ces derniers mois.

Face à ce fléau, nous avons un rôle à jouer. Un rôle de prévention, d'éducation, d'accompagnement. Un rôle pour alerter, sensibiliser et donner à chacun les moyens d'adopter des comportements responsables.

Chez Entraid'Addict, nous refusons la fatalité. Nous agissons sur le terrain, dans les festivals, les établissements de nuit, les entreprises, et même dans les supermarchés, pour diffuser des messages clairs, des outils concrets et des alternatives aux prises de risques.

Nos actions de Réduction des Risques et des Dommages (RDRD) ne visent pas à culpabiliser, mais à protéger.

Pourquoi ? Parce qu'un accident de la route, ce n'est pas qu'un chiffre. C'est un drame, des familles endeuillées, des proches bouleversés. Et pourtant, chaque accident évitable est une victoire que nous pouvons remporter ensemble.

Dans cette nouvelle édition de notre newsletter, nous explorons les liens entre conduites addictives et sécurité routière, en apportant des données, des informations et surtout des solutions pour réduire les risques. Nous vous invitons à la lire, à la partager et à agir avec nous.

Ensemble, faisons de la prévention une priorité, et de la sécurité un engagement collectif.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Bien amicalement,

Jean-Robert MILLE

Président de la Fédération ENTRAID'ADDICT

Conduites addictives et sécurité routière, un enjeu majeur de prévention

Les conduites addictives constituent aujourd'hui un véritable défi pour la sécurité routière.

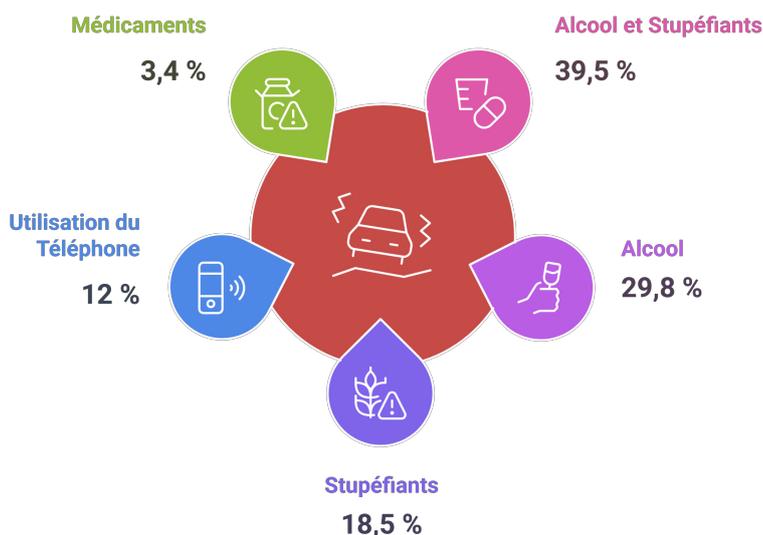
Alcool, stupéfiants, médicaments, usage du téléphone au volant... Autant de comportements à risque qui augmentent considérablement le danger sur la route, mettant en péril la vie des conducteurs, des passagers et des autres usagers.

Des chiffres alarmants

Chaque année, une part significative des décès sur la route est liée à une consommation de substances altérant la vigilance et la capacité de réaction. L'alcool reste la première cause de mortalité sur la route après la vitesse, tandis que la consommation de stupéfiants et l'usage du téléphone au volant connaissent une inquiétante progression.

Source : [Sécurité routière - Accidentalité routière 2023 en France - 31 mai 2024](#)

Part des décès liés aux conduites addictives sur la route



Un enjeu de santé publique et de société



Derrière ces statistiques, ce sont des vies brisées, des familles endeuillées, et un coût humain et financier considérable pour la société. Prévenir ces comportements ne concerne pas seulement les forces de l'ordre et les pouvoirs publics, mais aussi chaque citoyen, chaque entreprise et chaque acteur de la prévention. C'est pourquoi Entraid'Addict et ses bénévoles s'investissent au quotidien pour une route plus sûre face aux conduites addictives.

L'importance de la prévention

Si la répression est nécessaire, elle ne suffit pas à endiguer ces comportements à risque.

Une approche préventive globale est nécessaire, combinant éducation, sensibilisation et accompagnement des personnes en difficulté. Changer les mentalités, développer une culture de la sécurité et responsabiliser les conducteurs sont des leviers essentiels pour réduire durablement l'accidentologie liée aux conduites addictives.



À travers ce dossier, nous explorerons l'impact des conduites addictives sur la sécurité routière, les mécanismes en jeu et les solutions existantes pour mieux prévenir ces risques.

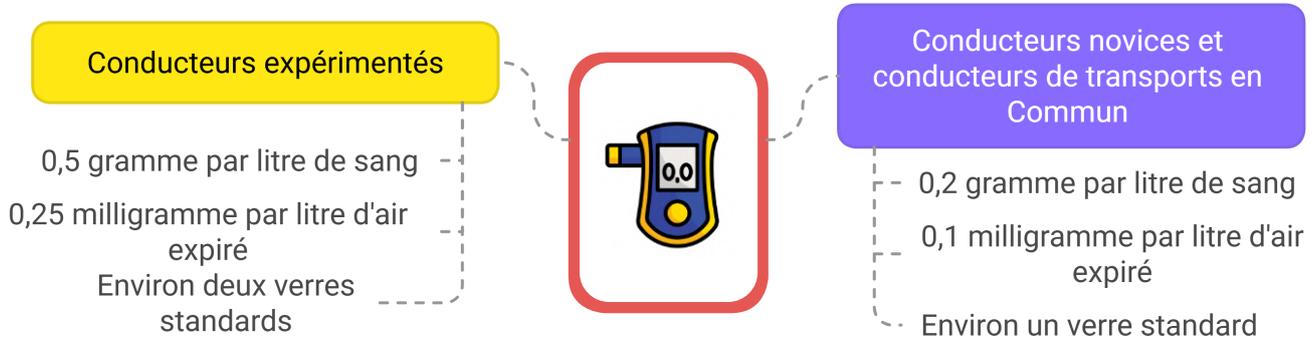
L'inattention et la baisse de vigilance sur la route ne pardonnent pas, et c'est ensemble que nous devons agir pour sauver des vies.



En France, environ 30 % des accidents mortels sur la route sont liés à une consommation excessive d'alcool. Cela signifie qu'une grande partie des décès sur la route pourrait être évitée si les conducteurs respectaient les limitations légales concernant l'alcoolémie au volant.

Limitations légales de l'alcoolémie

Limites légales d'alcoolémie pour les conducteurs en France



Les limitations légales varient selon le type de conducteur :

Conducteurs expérimentés : La limite est de 0,5 gramme d'alcool par litre de sang, ou 0,25 milligramme d'alcool par litre d'air expiré. Cela correspond à environ deux verres standards pour un adulte moyen.

Conducteurs novices et conducteurs de transports en commun : La limite est plus stricte, à 0,2 gramme d'alcool par litre de sang, ou 0,1 milligramme d'alcool par litre d'air expiré. Cela correspond à environ un verre standard.

La notion de verre standard



Un "verre standard" est une mesure qui permet de quantifier la quantité d'alcool pur contenue dans une boisson, indépendamment de son type. En France, un verre standard contient environ 10 grammes d'alcool pur. Cela correspond à :

- **Bière** : Environ 25 cl de bière à 5% d'alcool.
- **Vin** : Environ 10 cl de vin à 12% d'alcool.
- **Spiritueux** : Environ 3 cl d'un spiritueux à 40% d'alcool.

Ces verres sont servis dans les bars, restaurants. Ainsi dans ces établissements, il y a autant d'alcool pur dans une bière que dans un verre de vin ou de whisky. Toutefois, les doses servies chez soi sont très souvent doublées voire plus (le whisky n'est pas à 3 cl mais se rapproche de 6 cl – soit 2 verres en 1). Attention, une canette de 50 cl de bière à 10% d'alcool équivaut à 4 verres standards !



Verre standard et taux d'alcoolémie

Augmentation du taux d'alcool : Chaque verre standard consommé augmente en moyenne le taux d'alcool de 0,25 gramme par litre de sang. Cela peut varier entre 0,2 à 0,3 g/l en fonction de l'âge, du poids, et du sexe du consommateur. Cela signifie que même une petite quantité d'alcool peut rapidement atteindre ou dépasser la limite légale.



Ainsi même avec un seul verre d'alcool la limite légale est dépassée pour les conducteurs novices ou les conducteurs de transport en commun.

Élimination de l'Alcool : Un individu en forme et en bonne santé élimine entre 0,10 et 0,15 gramme d'alcool par litre de sang chaque heure. Il faudra donc entre 1h30 et 2h pour éliminer l'alcool contenu dans chaque verre standard consommé.



Il n'existe aucun moyen d'accélérer ce processus, ce qui signifie que le temps est le seul facteur permettant de réduire le taux d'alcoolémie.

Quelles sont les conséquences sur la capacité à conduire ?

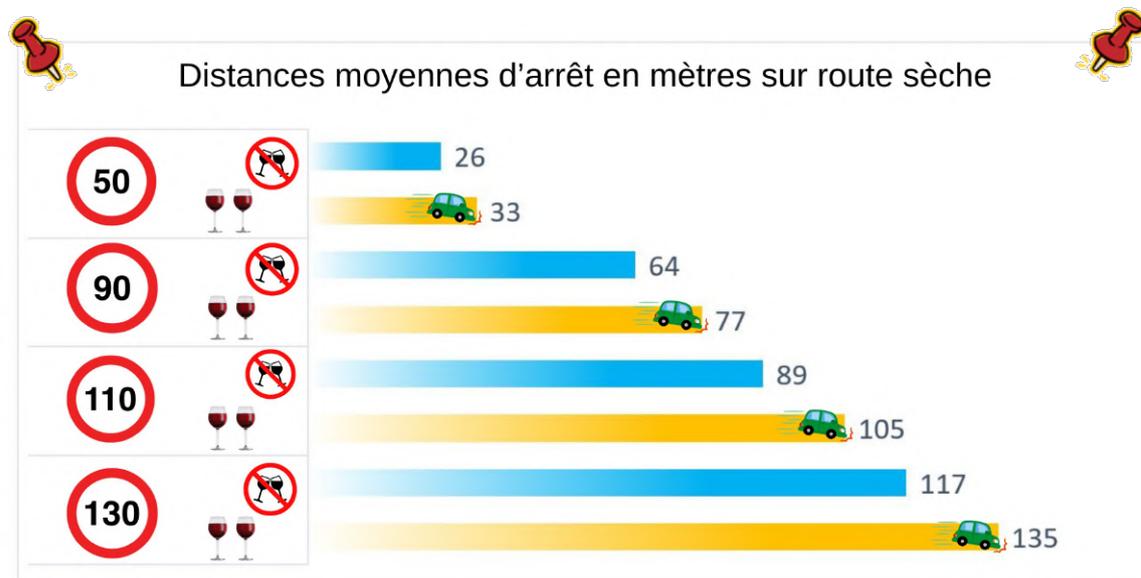
Conduire sous l'emprise d'alcool met en danger sa sécurité, celle des passagers et celle des autres usagers de la route.

Les conséquences sur la conduite peuvent être constatées dès le premier verre.

À partir de 0,5 g d'alcool par litre de sang, le risque de causer un accident mortel est déjà multipliés par deux. Plus le taux d'alcoolémie est grand, plus le risque de causer un accident mortel s'accroît. Ainsi à 0,8 g/l le risque est multiplié par 10, mais à 1,2 g/l, il est multiplié par 35 !

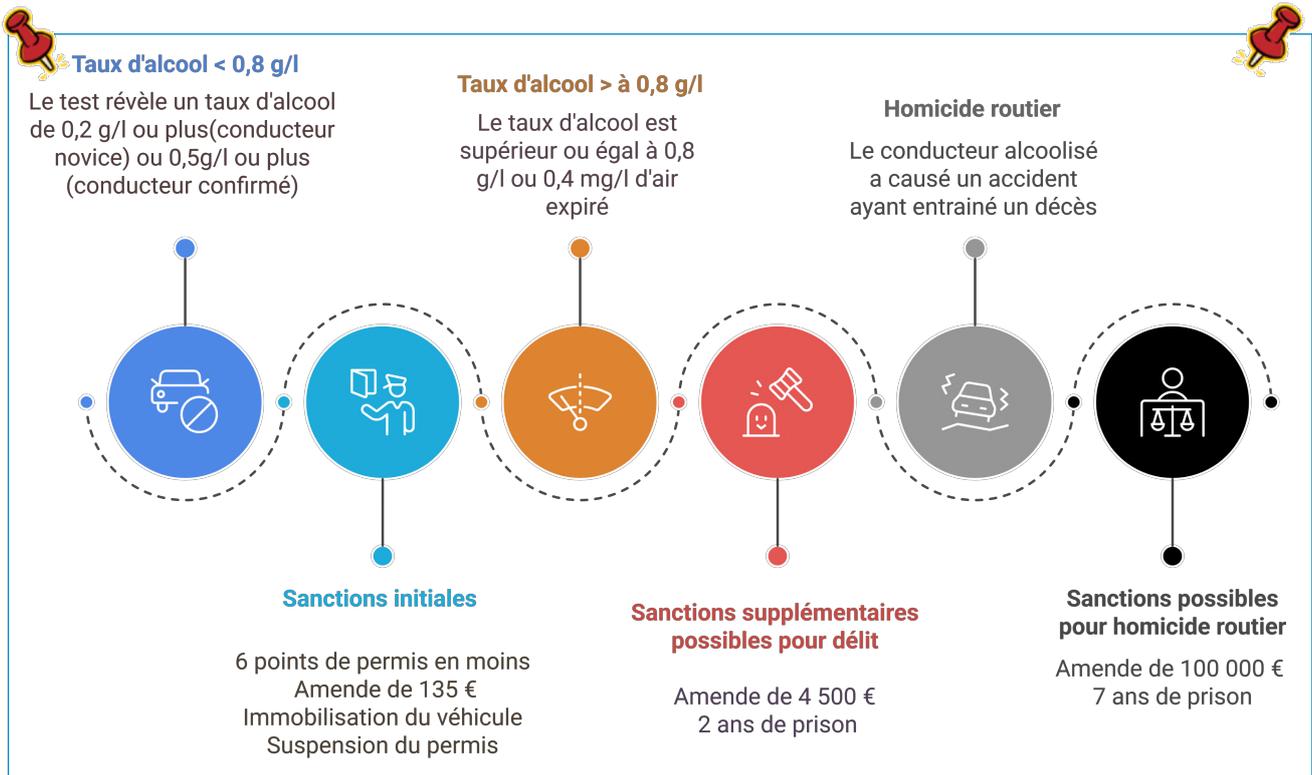
Les facteurs de risque induits par la consommation d'alcool :

- le champ visuel est réduit
- la perception du relief, de la profondeur et des distances est modifiée
- la sensibilité à l'éblouissement est plus importante
- la vigilance et la résistance à la fatigue diminuent
- la coordination des mouvements est perturbée
- le conducteur sous-évalue les risques et surestime ses capacités
- le temps de réaction augmente de 1/2 seconde dès le 2^{ème} verre, il faudra donc 7 mètres de plus pour s'arrêter si on roule à 50 km/h et 13 mètres de plus si on roule à 90 km/h





Les sanctions pour conduite sous l'emprise d'alcool



Pour limiter les risques

Prévoyez votre retour

Prévenir plutôt que subir : adoptez les bons réflexes pour rentrer en toute sécurité !

Une soirée ou un repas festif ne doit jamais finir en drame. Si vous prévoyez de boire de l'alcool, quelques solutions simples permettent d'éviter les risques :

- ☺ Désigner un capitaine de soirée parmi vos amis, qui restera sobre pour vous ramener en toute sécurité.
- ☺ Prendre les transports en commun, un taxi ou un VTC pour éviter de conduire sous l'emprise de l'alcool.
- ☺ Patienter avant de reprendre le volant et vérifier votre taux d'alcoolémie avec un éthylotest.

La meilleure option reste de ne pas boire d'alcool si vous devez conduire. Préservez votre vie et celle des autres !

Ne laissez pas un ami qui a bu de l'alcool reprendre le volant.

Refusez de monter dans un véhicule dont le conducteur est alcoolisé.

Soufflez, vous saurez !

Lorsque vous avez consommé de l'alcool, ne prenez pas de risque.

Mesurez votre alcoolémie avec un éthylotest.

Si votre alcoolémie dépasse la limite autorisée, ne prenez pas le volant !

Les discothèques et bars de nuit doivent mettre à la disposition de leur clientèle des éthylotests chimiques ou électroniques.



Attention, le taux d'alcool atteint son maximum 30 minutes après une consommation à jeun et 1 heure après une consommation au cours d'un repas.



Un état incompatible avec la conduite

En plus d'être interdite, la consommation de tous les types de drogues est incompatible avec la conduite de tous les véhicules.

Souvent méconnus et sous-estimés par les conducteurs, les effets de la consommation de drogues au volant peuvent être dévastateurs. Chaque année en France, environ 600 personnes perdent la vie sur les routes dans des accidents impliquant des conducteurs sous l'influence de stupéfiants. Cela représente 18,5 % des décès routiers, un chiffre alarmant qui souligne l'urgence de sensibiliser à ce danger trop souvent ignoré.

Les facteurs de risque routier induits par la consommation de cannabis

• Altération des capacités cognitives et motrices

- ◆ Diminution des réflexes : le temps de réaction est rallongé, rendant plus difficile l'évitement d'un obstacle ou une réaction rapide face à un danger.
- ◆ Troubles de la coordination : les mouvements deviennent moins précis, ce qui peut affecter la maîtrise du véhicule.
- ◆ Difficulté à évaluer les distances et la vitesse : le cannabis perturbe la perception spatiale, augmentant le risque de mauvaise appréciation des situations routières.



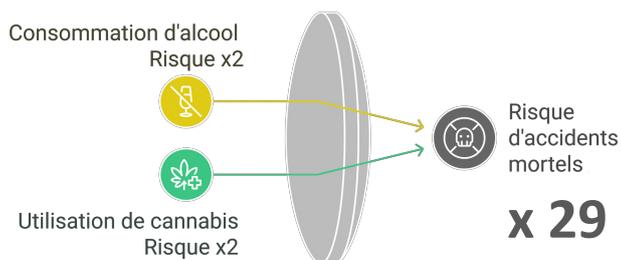
• Somnolence et baisse de l'attention

- ◆ Le cannabis a un effet sédatif qui peut entraîner de la fatigue et une baisse de vigilance, rendant la conduite plus dangereuse, surtout sur de longs trajets.
- ◆ Le conducteur sous cannabis se déconcentre plus facilement, augmentant le risque de commettre des erreurs.

• Sensibilité à l'éblouissement

Le cannabis provoque une dilatation des pupilles et une sensibilité accrue à l'éblouissement, ce qui altère fortement la vision de nuit et en conditions de forte luminosité. Les phares des autres véhicules peuvent devenir aveuglants, rendant difficile l'évaluation des distances et des obstacles.

• Effet amplificateur avec d'autres substances



Un conducteur sous l'effet du cannabis a un risque multiplié par 2 d'être responsable d'un accident mortel. Associé à d'autres psychotropes, les risques sont amplifiés pouvant causer des réactions imprévisibles, augmentant encore plus les dangers au volant.

Par exemple, le mélange alcool-cannabis multiplie par 29 le risque d'accident mortel.

Les facteurs de risque routier induits par la consommation de cocaïne

• Excès de confiance et prise de risques

- ◆ La cocaïne augmente la sensation de puissance et d'invincibilité, ce qui pousse le conducteur à sous-estimer le danger.
- ◆ Elle entraîne une prise de risques excessive : excès de vitesse, dépassements dangereux, conduite agressive.



• Altération du jugement et des réflexes

- ◆ Temps de réaction réduit : bien que la cocaïne stimule l'organisme, elle perturbe la prise de décision et peut provoquer des erreurs fatales.
- ◆ Difficulté à évaluer les distances et la vitesse, augmentant le risque de collision.



• Troubles de l'attention et agitation constante

- ◆ Hyperactivité et agitation qui empêchent de se concentrer sur la route.
- ◆ Changements brusques de comportement : passage d'une excitation extrême à une irritabilité intense.
- ◆ Risque de crises de panique ou de paranoïa pouvant entraîner des réactions imprévisibles au volant.

x 8

Conduire après usage de cocaïne multiplie par 8 le risque de provoquer un accident mortel

• Effets secondaires dangereux pour la conduite

- ◆ Troubles de la vision : hallucinations, vision floue, sensibilité excessive à la lumière.
- ◆ Tachycardie, hypertension, sueurs excessives qui peuvent conduire à un malaise en pleine conduite.
- ◆ Epuisement brutal : après la phase d'excitation, le conducteur peut subir une chute soudaine d'énergie et de vigilance, favorisant l'endormissement au volant.

Les facteurs de risque routier induits par la consommation d'opiacés



Les opiacés (morphine, héroïne, codéine, tramadol, etc.) sont des substances aux effets sédatifs puissants qui altèrent profondément les capacités de conduite. Qu'ils soient consommés à des fins médicales ou récréatives, ils exposent à des risques élevés d'accidents de la route.

• Somnolence et diminution des réflexes

- ◆ Les opiacés provoquent fatigue, état de somnolence et baisse de vigilance.
- ◆ Le temps de réaction est considérablement augmenté.

• Altération de la concentration et du jugement

- ◆ Difficulté à rester attentif sur la route.
- ◆ Perception altérée du danger, pouvant entraîner une prise de risques involontaires.
- ◆ Désorientation et confusion, notamment en cas de surdosage.

• Troubles de la coordination et de la vision

- ◆ Réduction de la précision des gestes et de la coordination motrice.
- ◆ Troubles de la vision : vue trouble, pupilles contractées (miosis), difficultés à évaluer les distances.

• Effets de sevrage

- ◆ Lors du sevrage, des symptômes tels que agitation, tremblements, anxiété et sueurs froides rendent la conduite encore plus dangereuse.

Les facteurs de risque routier induits par la consommation d'ecstasy

L'ecstasy (MDMA) masque la sensation de fatigue et altère les capacités mentales, donne l'impression trompeuse que l'on est maître de soi et de sa conduite, et favorise un comportement irrationnel au volant.



Les facteurs de risque routier induits par la consommation de substances hallucinogènes

Le LSD, les champignons Psilocybes, la mescaline, qui font partie des drogues hallucinogènes, entraînent des troubles de la perception, des illusions délirantes, un sentiment de confusion ou d'angoisse pouvant aller jusqu'à la crise de panique.

Les facteurs de risque routier induits par la consommation des drogues de synthèse

Cela dépendra des effets de ces substances avec des risques qui peuvent être liés à la sédation (voir risques associés aux opiacés ou à l'alcool), à la stimulation (voir risques associées à la cocaïne) ou à la perturbation du système nerveux central (voir risques associés au cannabis ou aux hallucinogènes).



Les tests de dépistage sur la route de plus en plus nombreux



Lors d'un contrôle routier, les forces de l'ordre (police, gendarmerie) peuvent réaliser un dépistage de drogues à titre préventif, même en l'absence d'infraction ou d'accident. En cas d'accident mortel ou corporel, ce test devient systématique et obligatoire.

Effectué par test salivaire, il permet en quelques minutes de détecter la présence de diverses substances comme le cannabis, la cocaïne, les opiacés et l'ecstasy.

Ce dépistage s'applique à tous les usagers de la route : conducteurs de véhicules, cyclistes, utilisateurs de trottinettes et accompagnateurs en conduite accompagnée.



En fonction des substances et des modes d'usage, et grâce à une analyse salivaire ou sanguine, vous pouvez être contrôlé positif plusieurs heures, voire plus de 24 heures après leur consommation.

Le volume global de dépistages réalisés sur les routes en France a été multiplié par plus de quarante entre 2004 et 2023, passant de 15 905 à 968 102 avec 13,7% de cas positifs en 2023 ([Source OFDT](#) - 14 février 2025)

Les sanctions pour conduite sous l'emprise de stupéfiants



Six points sont supprimés sur le permis de conduire.

Retrait du permis pour une durée pouvant atteindre trois ans, ou être annulé avec interdiction d'en solliciter un nouveau pendant trois ans.

Jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 4 500 euros d'amende (trois ans et 9 000 euros d'amende si conjugué avec une alcoolémie positive).

En cas de récidive, des peines complémentaires s'appliquent, dont certaines obligatoires comme **la confiscation du véhicule** et d'autres automatiques comme l'annulation du permis de conduire.



La conduite après usage de drogues est une circonstance aggravante en cas d'accident.

En cas d'homicide routier, les peines peuvent aller jusqu'à 100.000 € d'amende et 7 ans d'emprisonnement, voire **150.000 € d'amende et 10 ans d'emprisonnement** si un deuxième délit a été commis en même temps (positif à l'alcool ou délit de fuite par exemple).



Comme pour tous les délits, les condamnations pour conduite après usage de stupéfiants sont inscrites au casier judiciaire.

Les conséquences pour l'assurance

En cas d'accident après usage de stupéfiants, le conducteur s'expose à des sanctions de son assureur : augmentation des cotisations, résiliation de son contrat, réduction ou annulation des indemnités. Dans le cas où l'assureur ne couvre pas les dommages induits, ce sera au conducteur de rembourser les indemnités versées aux victimes. Ces sommes peuvent se compter en millions d'euros !

A retenir

Peu importe la drogue consommée, les conséquences sur la route peuvent être dramatiques, aussi bien pour le conducteur que pour les passagers et les autres usagers.

La consommation de stupéfiants est totalement incompatible avec la conduite. **Une conduite responsable est une conduite sans substances !**

Si vous avez consommé des drogues, attendez au moins 24 heures, voire plus, avant de reprendre la route.

Ne laissez pas un ami qui a pris des stupéfiants reprendre le volant.

Refusez de monter dans un véhicule dont le conducteur a consommé des stupéfiants.



Médicaments et conduite : un risque sous-estimé

Lorsque l'on parle de dangers sur la route, on pense souvent à l'alcool ou aux stupéfiants. Pourtant, de nombreux médicaments, y compris ceux prescrits couramment ou en vente libre, peuvent altérer les capacités de conduite et représenter un véritable danger pour le conducteur et les autres usagers.

Troubles de l'attention, somnolence, vertiges, baisse des réflexes ou encore altération de la vision... Les effets indésirables de certains traitements peuvent affecter la vigilance et la réactivité nécessaires pour conduire en toute sécurité. En France, il est estimé qu'environ **3 à 4 % des accidents mortels impliquent un conducteur sous l'influence de médicaments.**

50%

les benzodiazépines sont responsables de 50% des accidents mortels de la route dans lesquels la prise de médicament est en cause

Face à ces risques, la réglementation impose un **système de pictogrammes sur les boîtes de médicaments** pour informer les patients sur leur dangerosité au volant. Pourtant, cette information est encore trop souvent négligée, et certains conducteurs ne mesurent pas toujours l'impact de leur traitement sur leur sécurité et celle des autres.

Il est donc essentiel d'adopter une conduite responsable en étant attentif aux effets secondaires des médicaments et en **demandant conseil** à un professionnel de santé avant de prendre la route. Parce qu'un simple traitement peut avoir des conséquences dramatiques, mieux vaut prévenir que guérir.

Des pictogrammes pour vous alerter

Tout traitement affectant le bon déroulement de la séquence « perception – traitement de l'information – décision – exécution » peut entraîner des difficultés dans l'activité de conduite.

C'est pourquoi les professionnels de la santé (médecins, pharmaciens...) ont l'obligation d'informer le patient des risques associés à la prise de certains médicaments et de la conduite.

Des pictogrammes sur les boîtes de médicaments rappellent aussi au patient d'être vigilant :



Le risque pour la conduite est faible et dépend largement de la susceptibilité individuelle.

La prise du médicament ne remet généralement pas en cause la conduite, mais nécessite que les patients soient sensibilisés à ce risque avant de prendre le volant (Le patient est incité à consulter la notice).



Les effets potentiellement dangereux pour la conduite sont prédominants par rapport à la susceptibilité individuelle.

La prise du médicament peut, dans certains cas, remettre en cause les capacités de conduite et nécessite l'avis d'un professionnel de santé.



Les effets du médicament rendent la conduite dangereuse. Elle est formellement déconseillée. Compte tenu d'un éventuel effet résiduel, le patient doit demander au professionnel de santé de lui indiquer dans quel délai il pourra à nouveau conduire.

L'arrêt brutal ou la modification du traitement peut aussi engendrer des troubles incompatibles avec la conduite. Tout arrêt ou modification du traitement doit se faire impérativement avec l'accord et le suivi d'un professionnel de santé.

La conduite sous traitement de substitution aux opiacés

L'arrêté du 21 décembre 2005 stipule que l'évaluation des capacités médicales à la conduite, en cas de prescription de traitements de substitution pour des états de dépendance (tels que la méthadone ou la buprénorphine), nécessite l'avis de la commission médicale du permis de conduire.

Des contrôles médicaux périodiques peuvent être requis pour s'assurer du maintien des capacités de conduite.



Téléphone et conduite : un usage banalisé mais risqué

Trop souvent banalisé, l'usage du téléphone est pourtant responsable d'accidents. 390 personnes par an sont tuées à cause du téléphone au volant. Son utilisation diminue la concentration du conducteur et multiplie par 3 le risque d'accident.

Pourtant, selon la sécurité routière 80 % des conducteurs continuent d'utiliser leur téléphone en conduisant.

x 23
 Conduire en lisant un message multiplie par 23 le risque de provoquer un accident

Les impacts de l'usage du téléphone sur la conduite

Le téléphone est une source de distraction très forte qui monopolise l'attention et ne permet plus d'analyser son environnement correctement. Avec ou sans kit mains libres, les personnes qui téléphonent en conduisant enregistrent 30 % d'informations en moins qu'un usager qui ne téléphone pas. On constate alors :



Une augmentation du temps de réaction et de la distance de freinage (+ 33 %*)



Une réduction du champ de vision (- 30 %* d'activité oculaire)



Une difficulté à maintenir le véhicule dans sa voie (+ 20 %* de variation de trajectoire)



Une augmentation du temps passé sur la voie de dépassement (- 50 %* de rabattements)



Téléphoner au volant, même avec un kit mains libres, présente nettement plus de risques que de parler avec le passager du véhicule : la perte d'information est 2 à 3 fois plus importante*

(* Source : Enquête CI2N pour Vinci)



5

secondes

Lire un message en conduisant oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant 5 secondes minimum !
Or 5 secondes à 50 km/h, c'est 70 m parcourus

Ce que dit le code de la route

Interdiction de conduire avec un téléphone portable à la main, de le manipuler

Vous risquez une amende forfaitaire de 135 € et un retrait de 3 points du permis de conduire. Une peine complémentaire de suspension de votre permis de conduire peut aussi être appliquée.

Un conducteur avec un téléphone tenu en main qui commet en même temps une autre infraction risque la rétention immédiate de son permis de conduire

Interdiction de placer dans le champ de vision du conducteur un appareil en fonctionnement doté d'un écran qui ne soit pas une aide à la conduite ou à la navigation

Vous risquez une amende forfaitaire pouvant aller jusqu'à 1 500 euros, ainsi qu'un retrait de 3 points du permis de conduire.

Interdiction de porter à l'oreille un dispositif émettant du son (oreillette, casque, écouteur)

Cette interdiction concerne tous les usagers qui roulent, y compris les cyclistes et les personnes à trottinette.



Vous risquez une amende forfaitaire de 135 euros. Les conducteurs de véhicules motorisés risquent aussi un retrait de 3 points du permis de conduire.

Les kits mains libres sont-ils autorisés ?

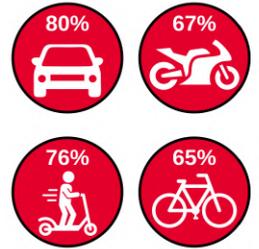
Les kits ou dispositifs intégrés dans les voitures ou dans les casques de motos, bien que déconseillés, restent autorisés.

Combien d'infractions sont constatées ?

En 2023, 612 782 contraventions ont été relevées par les forces de l'ordre pour usage d'un téléphone ou autres distracteurs en conduisant, dont 555 146 pour usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation (Bilan des infractions 2023 de l'ONISR).

Quelles sont les pratiques actuelles ?

Les baromètres qui étudient le comportement des Français sur la route montrent tous un usage préoccupant du smartphone en situation de conduite : plus de 80 % des automobilistes déclarent l'utiliser en conduisant et 67 % des motards. Les cyclistes sont 65 % à le regarder en circulant, et les trottinetistes, 76 % en roulant. (Baromètre AXA 2024).



Selon l'Observatoire santé PRO BTP, 11 % des utilisateurs reconnaissent se comporter parfois en « smombie » (contraction de « smartphone » et « zombie ») en marchant dans la rue tête baissée sur son téléphone sans faire attention aux autres passants ou en traversant la route.

Astuce pour éviter l'usage du téléphone sur la route

Lorsque nous sommes sollicités, nous nous sentons gratifiés. Il devient alors difficile de ne pas répondre à ces sollicitations (messages, appels...) même si on sait que ce n'est pas le moment. Il faut donc avant de prendre la route accepter de se couper temporairement de ces sollicitations.

Activez

le mode de concentration Conduite durant votre trajet



Passez-le :

confiez votre téléphone à un passager pendant votre trajet



Prévenez vos contacts

que vous ne serez pas joignable



Mettez-le hors de portée :

placez votre téléphone dans un endroit que vous ne pourrez pas atteindre en conduisant



Éteignez-le :

c'est un moyen radical pour résister à la tentation !



Prévoyez une pause :

vous en profiterez pour vous détendre et pourrez prendre connaissance des messages reçus





En partenariat avec la sécurité routière, que ce soit avec les PDASR au niveau départemental ou la DSR, au niveau national, Entraid'Addict mène des actions de prévention et de réduction des risques concernant les conduites addictives et le risque routier.

Voici deux actions phares menées chaque année à travers le territoire :

Réduction des risques et des dommages en milieu festif

Une nécessité pour la sécurité de tous

Les milieux festifs sont des espaces de liberté, de partage et d'expériences. Cependant, ils sont aussi des lieux où les comportements à risques peuvent être amplifiés : consommation de substances psychoactives, exposition prolongée à des niveaux sonores élevés, rapports sexuels non protégés, et bien sûr, **risques routiers liés à l'alcool et aux stupéfiants**.

Plutôt que de prôner une abstinence qui ne reflète pas la réalité des pratiques, l'intervention en milieu festif vise à accompagner les festivaliers en leur apportant des repères et des outils concrets pour minimiser les risques et limiter les dommages liés à leurs choix.

Pourquoi agir dans ces espaces ?

✓ **Réduire les risques routiers** : Sensibilisation sur l'alcool, les stupéfiants et la conduite, dépistages d'alcoolémie et mise à disposition d'éthylotests, incitation aux solutions alternatives (capitaine de soirée, transports sécurisés, repos...).

✓ **Limiter les dommages liés aux substances** : Information sur les effets et les interactions, conseils de consommation à moindre risque, échanges sur les pratiques de consommation.

✓ **Protéger l'audition et la santé** : Prévention des risques liés à l'exposition au bruit (distribution de bouchons d'oreilles), sensibilisation aux IST et mise à disposition de préservatifs.



Au-delà de la prévention, ces interventions permettent aussi de changer le regard sur les associations engagées dans la réduction des risques. Elles ne sont ni moralisatrices ni répressives, mais bien des actrices essentielles du monde festif, œuvrant pour que chacun puisse profiter pleinement et en toute sécurité.

L'objectif ? Une fête plus responsable et plus sûre, sans renoncer au plaisir et à la liberté !

Dans quels lieux ?

Cela peut se faire aussi bien à l'occasion de festivals de musique, de concerts, de fêtes de villages, de défilés ou aussi dans des établissements nocturnes, voire des événements d'entreprises...

Si vous souhaitez mettre en place un tel dispositif, n'hésitez pas à nous contacter, nous pouvons vous accompagner.





Pour des fêtes de fin d'année sereines sur la route, soufflez, vous saurez !

Les fêtes de fin d'année sont souvent synonymes de convivialité, de célébrations... et de consommations d'alcool. Pourtant, l'alcool au volant reste une des principales causes d'accidents de la route. C'est pourquoi il est essentiel d'intervenir directement auprès des consommateurs, là où ils font leurs courses, dans les supermarchés ou centres commerciaux, pour les sensibiliser aux risques et leur donner les outils pour une conduite responsable.

Objectif de l'action

Encourager chacun à adopter les bons réflexes pour éviter les conséquences dramatiques de l'alcool et autres substances psychoactives sur la route, grâce à une information accessible et des solutions concrètes.



Déroulement de l'intervention



✔ **Échanges interactifs** : Trois animateurs échangent avec les clients sur les comportements les plus sûrs à adopter pour éviter les risques et les dommages liés à la conduite sous l'emprise de l'alcool.

✔ **Simulations et expériences immersives** :

- Simulation informatique d'une consommation d'alcool pour visualiser l'évolution du taux d'alcoolémie et mieux comprendre le temps d'élimination de l'alcool.
- Parcours avec lunettes de simulation pour expérimenter les effets de l'alcool sur la perception et les réflexes.

✔ **Mieux comprendre sa consommation** :

- Différenciation entre verres standards et doses « maison », souvent sous-estimées.
- Information sur les délais réels d'élimination de l'alcool.

✔ **Outils de prévention mis à disposition** :

- Réglettes d'alcoolémie pour estimer son taux en fonction des verres consommés.
- Éthylotests chimiques pour que les conducteurs puissent se tester avant de reprendre la route.

✔ **Alternatives à la conduite sous influence** :

Nous encourageons la désignation d'un conducteur sobre, le recours aux transports en commun, taxis, VTC ou covoiturage, la possibilité de dormir sur place en cas de consommation d'alcool et la nécessité de retenir une personne alcoolisée qui s'apprête à conduire.

✔ **Au-delà de l'alcool** : L'occasion d'évoquer aussi les effets d'autres substances psychoactives, comme le cannabis, et l'impact de la fatigue sur la conduite.

En rendant la prévention accessible et concrète, cette action favorise la prise de conscience et encourage chacun à adopter des comportements plus sûrs lors des fêtes de fin d'année. Parce qu'une fête réussie, c'est une fête où tout le monde rentre en sécurité !

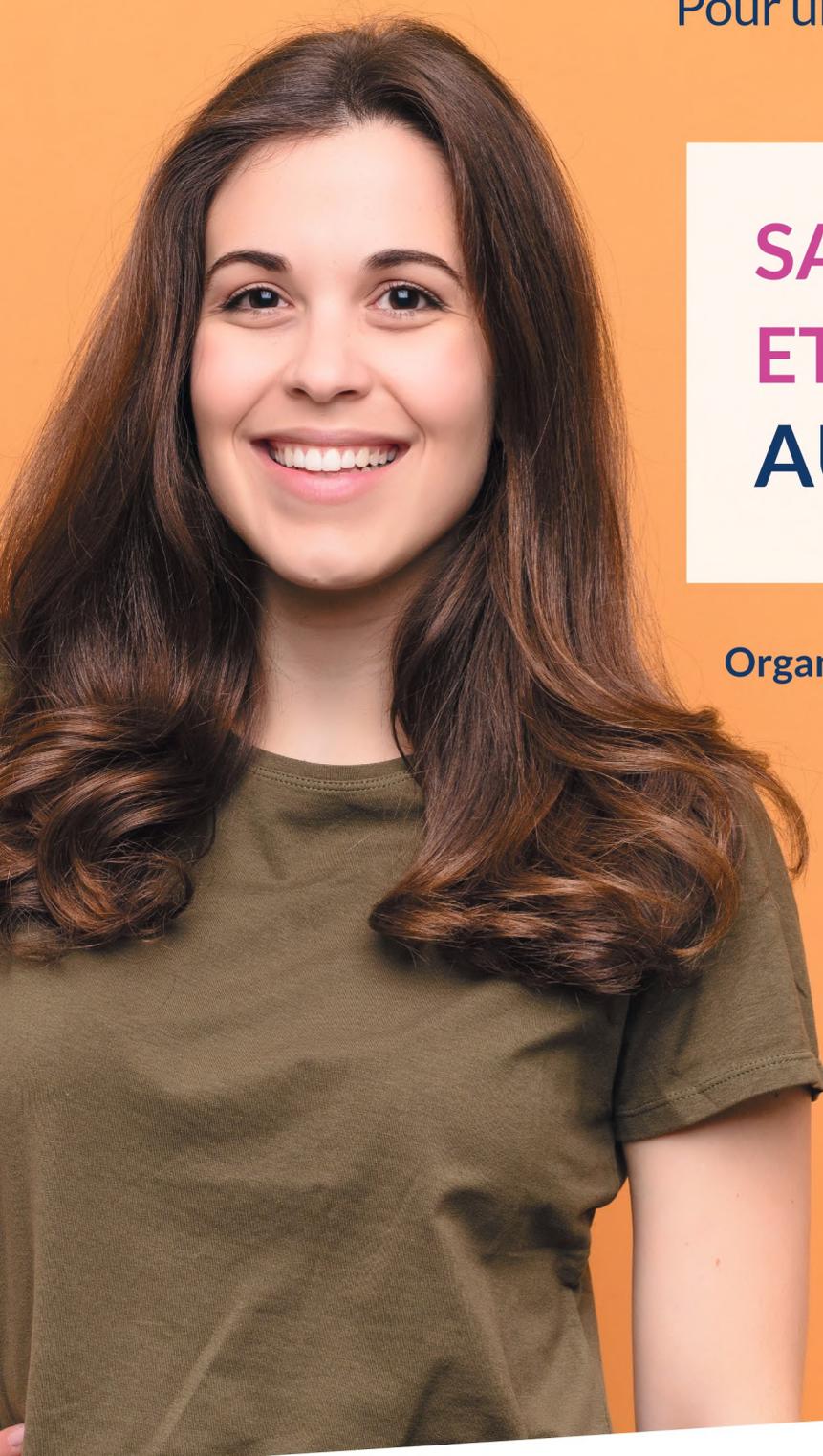
Si vous souhaitez mettre en place un tel dispositif, n'hésitez pas à nous contacter, nous pouvons vous accompagner.





Préventica

Pour un monde [du travail] meilleur



SANTÉ, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Organisation du Travail / Règlementation

Santé mentale / Addictions

Dialogue social / CSE

Aménagement des espaces

Solutions de Production
& Maintenance

Hygiène / Propreté

Sécurité incendie / Sûreté

Equipements de protection

Diversité, Inclusion...

INSCRIVEZ-VOUS
DÈS MAINTENANT

Code invitation : **PBM40**

PARIS

10 > 12 Juin

2 RENDEZ-VOUS EN 2025

BORDEAUX

14 > 16 Oct.

 **Préventica** .com

Toute l'année en ligne !

WEBINARS | MAGAZINE | ANNUAIRE | PODCASTS | INTERVIEWS...



**01 - AIN**

M. Jean-Noël FEVRE
06 16 92 92 81
entraidaddict01@gmail.com

02 - AISNE

M. Jean-Marc BARRIERE
06 50 99 33 46
caroline.barriere@cegetel.net

07 - ARDÈCHE

Mme Maryse DUPLAN
06 19 78 69 31
entraidaddict07@gmail.com

14 - CALVADOS

Mme Brigitte MULLER
07 62 54 39 48
rousselot2000@yahoo.fr

17 - CHARENTE-MARITIME

Mme Christelle NONIN
06 47 19 16 92
entraid.addict17@gmail.com

18 - CHER

M. Daniel BENOIT
06 59 89 42 35
danielbenoit@orange.fr

23 - CREUSE

M. Christophe HILLEWAERE
06 73 23 26 79
entraidaddict23@orange.fr

25 - DOUBS

M. Philippe CORNU
06 79 55 18 17
cornu.philippe25@free.fr

26 - DRÔME

M. Philippe BONIN
06 67 70 31 85
entraidaddict26@gmail.com

27 - EURE

M. AGOUNDOU KONGA
06 44 18 85 50
entraidaddict27.76@gmail.com

28 - EURE-ET-LOIR

M. Jean-Pierre LE GUEVEL
06 13 68 16 43
leguevel.jean-pierre@orange.fr

36 - INDRE

M. Jean-Pierre HUGUET
06 64 75 20 81
jph36130@hotmail.fr

38 - ISÈRE

M. Jean-Marc COTTIER
06 80 44 43 64
entraidaddict38@orange.fr

40 - LANDES

M. Manuel MORENO
07 86 50 30 86
entraidaddict40@gmail.com

41 - LOIR-ET-CHER

M. Patrick GODILLON
06 43 54 06 61
godillonpatrick9@gmail.com

42 - LOIRE

M. Patrick PERRIN
06 69 03 22 11
entraid.addict74@gmail.com

44 - LOIRE-ATLANTIQUE

M. Marc TUAL
06 24 17 70 60
entraidaddict44@gmail.com

47 - LOT-ET-GARONNE

M. Benoit BEAUME
06 75 90 54 92
contact@entraidaddict47.fr

49 - MAINE-ET-LOIRE

M. Auguste CHARRIER
06 73 60 86 71
entraid.addict49@gmail.com

50 - MANCHE

M. Benoit HERVIEU
06 73 65 86 80
benoit.hervieu25@gmail.com

51 - MARNE

M. Bernard REKSA
06 89 57 03 95
bernard.reksa@orange.fr

56 - MORBIHAN

Mme Sylviane LE ROUX
06 50 72 18 28
sylviane.stervinou@gmail.com

59 - NORD

Mme Annie SCHOENMAKERS
06 29 61 14 00
annie.schoenmakers@free.fr

60 - OISE

M. Ludovic MARTRET
06 13 75 60 58
martretludovic60@gmail.com

61 - ORNE

M. Michel BRULARD
06 84 59 43 98
michel.brulard5@orange.fr

62 - PAS-DE-CALAIS

M. Eric MONTREZOR
06 79 66 56 19
entraidaddict62@gmail.com

64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

M. Christian LABADIE
06 43 57 56 36
labadie.christian@sfr.fr

67 - BAS-RHIN

M. Gérard LUSTIG
06 75 86 11 40
gerardlustig@gmail.com

69 - RHÔNE

M. Xavier ARNAUD
06 61 93 11 66
entraidaddict69@gmail.com

70 - HAUTE SAÔNE

M. Loïc KARCZEWSKI
06 88 12 92 67
loic.karczewski@orange.fr

71 - SAÔNE-ET-LOIRE

M. Jean-François DESFETES
07 71 87 19 74
jean-francois.desfetes@orange.fr

73-74 - SAVOIE / Hte SAVOIE

M. Patrick PERRIN
06 69 03 22 11
entraid.addict74@gmail.com

75 - PARIS

Catherine BRIDIER DESHAIS
06 71 39 98 28
catherinebridierdeshais@gmail.com

76 - SEINE-MARITIME

M. AGOUNDOU KONGA
06 44 18 85 50
entraidaddict27.76@gmail.com

77 - SEINE-ET-MARNE

M. Christian BEDIER
06 62 35 93 50
entraidaddict77@gmail.com

79 - DEUX-SÈVRES

M. Stéphane BESSET
06 22 33 54 36
entraidaddict79@gmail.com

80 - SOMME

M. Jean DELECUEILLERIE
06 66 33 92 04
entraidaddict80@gmail.com

85 - VENDÉE

M. Michel PIEDAGNEL
06 83 75 74 37
michel.piedagnel85@orange.fr

86 - VIENNE

M. Didier DENNETIERE
06 98 10 23 27
didierdennetiere04@gmail.com

92 - HAUTS DE SEINE

M. Philippe PETYT
06 18 79 82 47
petyt.philippe@wanadoo.fr

Accompagnement au sevrage tabagique

Liste à jour au 26/02/2025 selon les éléments remontés au siège.

Contacts de la fédération

Jean-Robert MILLE
Président national
06 10 14 95 09
presidence@entraidaddict.fr

Laurent MURARO
Coordinateur Général
06 61 30 38 55
coordination@entraidaddict.fr

Marianne AALAIY
Secrétaire de direction
06 37 68 07 85
contact@entraidaddict.fr

Auguste CHARRIER
Formation bénévoles
06 73 60 86 71
formation-nadherent@entraidaddict.fr

Catherine SOMMER
Réseaux sociaux
06 72 94 04 90
communication@entraidaddict.fr

Estelle LABOURG
Comptable
06 81 75 37 72
comptabilite@entraidaddict.fr